



PROCEDURE DE MISE EN OEUVRE ET DE VALIDATION DES BREVETS FEDERAUX

1 LE BREVET INITIAL

Il atteste la compétence à voler en autonomie en conditions calmes sur site connu (souvent celui de l'apprentissage). Cela correspond au niveau vert de la fiche de progression du pilote et valide le premier cycle de formation.

Ce brevet comprend 2 parties :

- Evaluation théorique réalisée par un moniteur d'Ecole Française de Vol Libre sous la forme de son choix (entretien, oral, QCM.....) portant sur les sujets théoriques définis sur la fiche de progression entre les niveaux blanc et vert.
- Evaluation pratique : réalisée par un moniteur d'Ecole Française de Vol Libre qui valide l'acquisition du niveau vert de la fiche de progression.

Une fois ces deux parties validées, un Directeur Technique d'Ecole Française de vol libre certifie les compétences acquises du brevet initial sur le passeport. Il le saisie en ligne sur le site intranet fédéral.

Intitulé	Brevet de pilote initial
Prérogatives	Pas d'obligation légale.
Niveau	Ecole Française de Vol Libre
Organisation	Ecole Française de Vol Libre
Encadrement	Moniteurs qualifiés/ Ecoles Françaises de vol libre
Conditions d'accès	A partir de 13 ans Licence élève pour les 12 et 13 ans, élève ou volant à partir de 14 ans
Durée de la formation	Variable
programme de la formation	Cf. Fiche de progression Niveau Vert, cycle 1
Stage en situation	La formation est une mise en situation
Evaluation	Théorique : au choix de l'évaluateur Pratique : Mise en situation
Jury	Théorique: moniteur Pratique : moniteur
Validité	Acquis une fois pour toutes – Validé par DTE



FEDERATION FRANCAISE DE VOL LIBRE

2 LE BREVET DE PILOTE

Après validation du premier cycle par le brevet initial, il atteste les compétences suffisantes pour rechercher les informations qui permettront de voler ou non en fonction du site et des conditions. Ces compétences doivent permettre au pilote de gérer en sécurité son évolution sur site en conditions aérologiques modérées et de maîtriser le vol en dynamique (niveau bleu de la progression). Il valide le deuxième cycle de formation.

Ce brevet comprend 2 parties :

- Evaluation théorique sous forme de questionnaire à choix multiples de 60 questions à réaliser en 1 heure portant sur les contenus théoriques définis sur la fiche de progression jusqu'au niveau bleu. Son organisation dépend du Responsable Régional de la Formation (RRF) qui en délègue souvent la prérogative aux écoles. Certaines ligues organisent un calendrier, d'autres agissent à la demande.
- Evaluation pratique : Elle est menée par un moniteur et validée par un Directeur Technique d'Ecole ou le RRF qui l'atteste sur le passeport de vol libre.

Une fois ces deux parties acquises, le pilote adresse le passeport de vol libre avec copie de la licence et enveloppe timbrée au RRF qui certifie et attribue un N° d'enregistrement du brevet.

Intitulé	Brevet de pilote
Prérogatives	Pas d'obligation légale.
Niveau	Régional, mise à jour listing national
Organisation	Responsable régional de la formation (RRF)
Encadrement	Moniteurs qualifiés/ Ecoles Françaises de vol libre
Conditions de délivrance	A partir de 14 ans Licence élève ou volant FFVL
Durée de la formation	Variable
programme de la formation	Cf. Fiche de progression Niveau Bleu, cycle 2.
Stage en situation	La formation est une mise en situation
Evaluation	Théorique : QCM Pratique : Mise en situation
Jury	Théorique: RRF (peut déléguer à DTE) Pratique : Directeurs techniques d'Ecoles (DTE)
Validité	Acquis une fois pour toutes – Validé par RRF



FEDERATION FRANCAISE DE VOL LIBRE

3 LE BREVET DE PILOTE CONFIRME

Après validation du deuxième cycle par le brevet de pilote, il atteste la compétence à optimiser l'exploitation de l'aérologie du jour à la fois en terme de pilotage, d'analyse, de respect des règles et d'état d'esprit. Il valide le troisième cycle. Le brevet de pilote confirmé permet de pratiquer en compétition et d'accéder aux qualifications fédérales (qualification biplace, accompagnateur de club, animateur, moniteur fédéral).

Il est composé de 2 parties :

- Evaluation théorique sous forme d'un questionnaire à choix multiples de 30 questions et de 2 fiches techniques à compléter le tout à réaliser en 1 heure portant sur les contenus théoriques définis sur la fiche de progression entre le niveau bleu et marron, avec possibilité de confirmation par entretien. Son organisation dépend du Responsable Régional de la Formation (RRF) qui peut déléguer aux cadres techniques ou à un membre de l'équipe régionale de formateurs.
- Niveau technique correspondant au niveau marron de la fiche de progression validé par un moniteur membre de l'équipe régionale de formation.

Tout comme pour le brevet de pilote, une fois ces éléments acquis, le pilote adresse le passeport de vol libre avec numéro de licence et enveloppe timbrée au RRF qui certifie.

Intitulé	Brevet de pilote confirmé
Prérogatives	Pratique en compétition et accès aux autres qualifications fédérales
Niveau	Régional
Organisation	Responsable régional de la formation (RRF)
Encadrement	Moniteurs qualifiés/ Ecoles Françaises de vol libre
Conditions de délivrance	A partir de 16 ans Licence FFVL, brevet de pilote.
Durée de la formation	Variable
programme de la formation	cf. Fiche de progression, niveau marron acquis
Stage en situation	La formation est une mise en situation
Evaluation	Théorie : QCM + fiche technique Pratique : mise en situation
Jury	Pratique : niveau marron de la progression, Moniteur membre de l'équipe régionale de formation. Théorie : RRF, cadre ou équipe régionale de formation.
Validité	Acquis une fois pour toutes - Validé par RRF